

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU Lundi 12 mai 2025

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 14 - **Date de convocation : 06 mai 2025**
Le 12 mai 2025 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges PAPEGAY, Agnès Rey, Audrey Dusserre Bresson, Michelle Jolivet, Jean-Hubert Ferret, Geneviève Givaudan, Pauline Chabot, Marie-Anne Guichard, Bruno Baillon, Alain Montay

REPRESENTES : Thimothée Blanc par Michelle Jolivet - Jean-Christophe Simon par Georges Papegay - Bernard Neau par Alain Montay - Thierry Juestz d'Ynglemarre par Marie-Anne Guichard

Excusés :

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Hubert Ferret

Ajout de délibération : natation scolaire Laragne : Approbation à l'unanimité

Approbation à l'unanimité du PV du 31 mars 2025

<i>Intitulé</i>	1 – Détermination du nombre d'adjoints
<i>Présentation</i>	Suite à la démission du 4 ^{ème} adjoint, il convient de décider le nombre d'adjoints et éventuellement d'élire un nouvel adjoint. Le Maire propose de rester à 3 pour la fin du mandat.
<i>Débats</i>	3 adjoints jusqu'à la fin du mandat
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	2– Vote des subventions aux associations
<i>Présentation</i>	Voir tableau de demande vu en commission animation, présidé par Marie Anne Guichard
<i>Débats</i>	Présentation par Marie-Anne Guichard : - Subvention pour le Comité des fêtes sous condition du renouvellement du bureau à l'automne 2025 - APE : 500€ supplémentaires - Subvention de 1000€ supplémentaires accordée à l'association canine de Laragne sous condition de présentation de documents comptables - Subvention à Le RASED accordée sous condition de présentation de documents comptables
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Vote des subventions club des aînés
<i>Présentation</i>	Il convient de voter la subvention de l'association club des aînés à part des subventions globales afin que la présidente, membre du conseil municipal ne participe pas au vote et sort de la salle.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	4– Vote des subventions Estanque Poétaine
<i>Présentation</i>	Il convient de voter la subvention de l'association Estanque Poétaine à part des subventions globales afin que la présidente et la secrétaire, membre du conseil municipal ne participent pas au vote et sortent de la salle.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	5 abstentions – 7 pour

<i>Intitulé</i>	5 – RIFSEEP
<i>Présentation</i>	Afin de revaloriser les primes, la commission RH, présidé par Agnès REY après avis du CT propose d'augmenter le RIFSEEP pour chaque catégorie de 30 à 90€ selon les catégories pour se rapprocher de la moyenne départementale.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	6 – Choix de l'entreprise conformité électrique
<i>Présentation</i>	Un appel d'offre a été lancé sur la plateforme et une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre, il s'agit de l'entreprise VPELEC pour un montant de 27 319.60€ HT sans option ou 35 719.60€ HT avec les options.
<i>Débats</i>	1 seule entreprise à regarder l'offre : VPELEC à Chaillol
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	7 – Achat terrain
<i>Présentation</i>	Le Maire propose d'acquérir le terrain de M SARLIN en face l'école - Parcelle A 216 pour 5194 m2 Soit une surface de 1039 m2 en zone U2a du PLU de la commune à 47€ le m2 et 4155 m2 en zone A à 1€ le m2. Voir plan cadastral ci-joint. Le prix de vente est fixé à 52 988 <u>EUR</u>, hors frais d'acte notarié pour la commune (frais évalués à 5000€). Une DM sera probablement nécessaire au prochain conseil municipal (somme au budget prévisionnel : 55 861€) La commune prendra en charge l'étude de sol obligatoire car une partie de la parcelle est située dans une zone d'aléa moyen de retrait et gonflement des argiles.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 contre – 13 pour

<i>Intitulé</i>	8 – FSL
<i>Présentation</i>	Mr Papegay présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de LE POET au Fonds de Solidarité pour le Logement. Il convient de décider une participation de 323.60€ au Fonds de Solidarité pour le Logement. (0.40€ par habitant) et de désigner une personne qui pourrait assister aux commissions du FSL
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	9 – Contrat MNS
<i>Présentation</i>	Le Maire propose de repasser un contrat pour le même maître-nageur que l'année dernière avec le même tarif soit 21€ de l'heure. La piscine sera ouverte au scolaire fin juin début juillet pour 12 séances afin de faire passer le savoir nager au CM2.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 abstention – 13 pour

<i>Intitulé</i>	10 – Admission en non-valeur budget eau
<i>Présentation</i>	La trésorerie propose de faire une annulation en non-valeur pour un montant de 1990.65€ pour les années suivantes : 2024 : 6 pièces pour 0.90€ 2023 : 4 pièces pour 65.09€ 2022 : 16 pièces pour 500.42€ 2021 : 18 pièces pour 1262.14€ 2020 : 15 pièces pour 162.10€
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 contre – 13 pour

<i>Intitulé</i>	11 – Admission en non-valeur budget général
<i>Présentation</i>	La trésorerie propose de faire une annulation en non-valeur pour les sommes dues par la SNC CMM en 2019 pour un montant de 1749.04€
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 contre – 13 pour

<i>Intitulé</i>	12 – Convention natation avec la mairie de Laragne
<i>Présentation</i>	Comme chaque année, il est proposé un cycle de natation à la piscine de Laragne de 8 séances au prix de 40€ pour les élèves de la GS au ce1. Cela représente cette année 34 élèves auquel il faut rajouter le transport.

<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

La séance est levée à 20h15

Secrétaire de séance : Jean-hubert Ferret

Divers :

- Antenne relais : Installation d'une nouvelle antenne relais au pigeonnier : paiement de 4 500€ par an
- EUROVIA : Centrale à enrobé installée provisoirement sur Mison pour la réfection des enrobés de l'autoroute de Sisteron à la Saulce jusqu'en novembre.
- COPIL école : Le COPIL a eu lieu mercredi 7 mai.
- Broyeur d'accotement : La formation doit avoir lieu jeudi
-

Le secrétaire :



Le Maire :

